



**Auxiliaires de justice ou auxiliaires de la corruption ? Se poser cette question c'est déjà commencer à y répondre, au regard de ce qui se passe dans les juridictions camerounaises.**

Dans le jargon consacré, un auxiliaire de justice désigne collectivement l'ensemble des professions qui concourent au bon fonctionnement du service public de la justice. Cette qualité est reconnue notamment aux avocats, aux huissiers de justice, aux greffiers et même aux notaires. Pour les experts donc, l'auxiliaire de justice participe au bon fonctionnement de la justice, sans avoir le rôle de juger. Leur rôle étant tout simplement de rendre la justice efficace, c'est-à-dire de participer à la manifestation de la vérité. Seulement aujourd'hui, de nombreux observateurs estiment que ce rôle est malheureusement galvaudé dans certains tribunaux et cours camerounais infestés pour la plupart par des brebis galeuses.

Pour les habitués des prétoires, le greffier par exemple est l'auxiliaire de justice le plus proche du juge. Et ceci parce qu'il est chargé, au cours de la procédure judiciaire, de garantir le respect et l'authenticité de la procédure. Ce qui n'est pas toujours le cas avec ce qui se passe sur le terrain. Il se dit en effet que ces entremetteurs des magistrats ont coutume de s'éloigner de leurs missions pour se substituer aux avocats. Au point où certains se retrouvent en train de prendre de l'argent aux justiciables. Et comment ? A en croire des sources proches des milieux judiciaires, un véritable business est souvent entretenu par certains greffiers véreux qui marchandent dans l'ombre les actes de justice. Et ce, en surévaluant les coûts de justice. Au lieu de 2 000 Fcfa exigé pour le coût d'acte, le justiciable va se retrouver à déboursé une

somme de 5 000 Fcfa qui entrent directement dans les poches du greffier. La consultation des registres de justice qui constitue un service gratuit n'en demeure pas moins une rente indue pour certains greffiers. Selon un justiciable qui est passé à la trappe plusieurs fois, il n'est pas rare que les hommes de greffe, au regard de leur proximité avec les magistrats, en profitent pour rançonner les justiciables. Certains confiant allègrement sous cape qu'ils le font au nom de leur patron. Le phénomène de la soustraction des pièces à conviction dans les dossiers des justiciables avec à la manœuvre se murmure de manière persistante dans les milieux judiciaires camerounais. Si cela est généralement l'œuvre de l'une des parties au procès, ce réseau de corruption est surtout entretenu par les greffiers, maillons irréfutables de la corruption qui hante dangereusement aujourd'hui les flancs de la justice camerounaise. Alors quid des huissiers de justice ?

### **Coup de Balai**

Selon certains observateurs proches des milieux judiciaires, les huissiers de justice sont aussi comptables de la corruption rampante décriée dans le système judiciaire camerounais. Et ceci, à travers la pratique de gonflement des coûts des actes. Il se raconte d'ailleurs que certains huissiers, en marge des taux légaux, extorquent ainsi régulièrement de l'argent à leurs clients. Violant allègrement la loi, certains n'hésitent pas à se substituer carrément aux avocats et extorquant ainsi indument d'énormes sommes d'argent aux justiciables, tout en essayant de les rassurer que les fonds perçus sont destinés au juge. Et le notaire dans tout cet océan de corruption ?

En tant que pilier essentiel de la justice, ce noble corps est curieusement aussi cité comme un gîte de corruption dans le système judiciaire camerounais. A en croire des langues qui se délient dans les milieux judiciaires, quelques notaires trainent la triste réputation d'être des spécialistes de montages de faux actes. Lorsque ce ne sont pas des coûts exorbitants des actes, en contradiction totale avec ceux prévus par la loi, ce sont les clients qui grincent les dents parce que le notaire n'a exécuté l'acte pour lequel il a été payé. L'argent des frais d'enregistrement atterrit ainsi tranquillement dans les poches du notaire. Inutile de guetter alors seulement le derrière des magistrats ou celui des avocats, les auxiliaires de justice constituent aussi ce ventre mou qui participe à ternir l'image de la justice camerounaise. Un coup de balai s'impose pour nettoyer les écuries d'Augias.

**Source: LA NOUVELLE N° 568 du lundi 16 novembre 2020**